

## REGLEMENTATION LIEE A L'UTILISATION D'UN AUTOCLAVE

Mise à jour le 03/02/2022

L'autoclave est un appareil sous pression, à ce titre il est soumis à certains textes réglementaires, pour garantir la sécurité des opérateurs :

### Aujourd'hui, en vigueur en droit Français :

- [CODE DE L'ENVIRONNEMENT \(Attention, les Codes sont en permanence remis à jour et complétés...\)](#)
- [ARRETE du 20 NOVEMBRE 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples](#)

Ces réglementations engendrent un certain nombre d'obligations à respecter en fonction :

- Du type d'autoclave (simple récipient relié à une chaudière / générateur de vapeur)
- Du système de fermeture (fermeture autoclave / fermeture par couvercle amovible / fermeture par couvercle amovible à fermeture rapide)
- De son Volume Utile
- De sa Pression de Service
- Du produit VU x PS

### Exemples d'obligations à respecter :

- Déclaration préalable et contrôle de la mise en service
- Établissement d'un dossier technique d'exploitation
- Mise en sécurité des dispositifs limitant la pression (soupapes de sécurité)
- Nécessité d'une formation pour les opérateurs, permettant la délivrance d'une habilitation pour la conduite / exploitation
- Nécessité d'une présence humaine permanente pour la surveillance lors de l'exploitation
- Faire appel à un organisme tiers habilité pour la première mise en service, puis pour l'inspection périodique
- Nécessité d'une requalification périodique
- ...

Le CTCPA, Centre Technique de la Conservation des Produits Agricole, vous forme à la conduite d'autoclave dans le secteur alimentaire dans 4 villes en France : [Nantes](#), [Amiens](#), [Avignon](#) et [Auch](#). Cette formation est finançable via votre Compte Personnel de Formation (CPF).

De la mise au point de vos barèmes à la cartographie d'autoclave, vous pouvez faire appel au CTCPA, expert des [traitements thermiques](#).

## **Vous avez des questions ? Contactez-nous directement sur [doc.ctcpa.org](mailto:doc.ctcpa.org).**

**Le CTCPA en région, toujours un interlocuteur proche de vous !**



### **PARIS - Siège**

[paris@ctcpa.org](mailto:paris@ctcpa.org)

+331 53 91 44 00

### **AUCH**

[auch@ctcpa.org](mailto:auch@ctcpa.org)

+335 62 60 63 63

### **NANTES**

[nantes@ctcpa.org](mailto:nantes@ctcpa.org)

+332 40 40 47 41

### **AVIGNON**

[avignon@ctcpa.org](mailto:avignon@ctcpa.org)

+334 90 84 17 09

### **AMIENS**

[amiens@ctcpa.org](mailto:amiens@ctcpa.org)

+333 22 53 23 00

### **BOURG-EN-BRESSE**

[bourg@ctcpa.org](mailto:bourg@ctcpa.org)

+334 74 45 52 35

### **MONT-DE-MARSAN**

[vmoret@ctcpa.org](mailto:vmoret@ctcpa.org)

+336 34 14 49 24

### **VANNES**

[gdrege@ctcpa.org](mailto:gdrege@ctcpa.org)

+336 74 88 66 23

### **DIJON**

[clucet@ctcpa.org](mailto:clucet@ctcpa.org)

+337 57 08 46 97